

**Formation intra :**

Nous contacter pour en définir le contenu et la durée.

Formation inter :

• Durée **1 jour**

• Intervenant :

Olivier DUCHOSAL Juriste, Conseiller technique

• Tarif des formations inter (dans les locaux du CREAI) :

380 €/ personne / jour. Réduction de 30 % à partir du 2^{ème} participant du même établissement

• Contact :

Sabrina HLILOU Assistante pôle formation

s.hlilou@creai-ra.org

téléphone : 04 72 77 76 22

télécopie : 04 78 37 03 38

formation.conseil@creai-ra.org

FORMATIONS JURIDIQUES

Responsabilité civile et pénale des dirigeants et salariés et gestion des risques

Cette formation est réalisable en intra / inter

CONTEXTE

La responsabilité des professionnels des services et établissements sociaux et médico-sociaux est aujourd'hui en pleine évolution.

Qu'est ce que la responsabilité ? Il s'agit d'une question qui se pose régulièrement au travailleur social ainsi qu'aux dirigeants des établissements et services sociaux et médico-sociaux lorsqu'ils se trouvent confrontés à des choix et qu'ils doivent prendre des décisions.

En qualité de professionnel, à titre professionnel, sur le plan civil et parfois sur le plan pénal, la responsabilité des professionnels des établissements et services sociaux et médico-sociaux peut être engagée.

OBJECTIFS

- S'approprier les règles de la responsabilité juridique (civile, pénale, professionnelle).
- Permettre aux professionnels d'identifier les conséquences juridiques découlant de leur activité professionnelle.
- Être en mesure de hiérarchiser la prise de risque.

CONTENU

- Le système juridictionnel français. Les différentes juridictions pouvant avoir à connaître d'actes engageant la responsabilité des professionnels.
- Les différents types de responsabilité. Les règles qui fondent les différents types de responsabilité en droit positif français.
- Prendre les décisions adéquates. Les règles générales de la responsabilité que le travailleur social doit connaître comme une aide à la décision pour organiser son travail de manière éclairée.

MÉTHODES DE FORMATION

- Apports théoriques et juridiques.
- Illustration, étude de cas.
- Échanges et analyse d'expériences.
- Présentation de jurisprudences.

Formation intra-établissement Adresser la demande à Sabrina HLILOU

Formation inter-établissement 9 décembre 2011